

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 28

Artikel: La fête cantonale des sous-officiers
Autor: F.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 un an 4 fr. 50
 SUISSE six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

La fête cantonale des sous-officiers.

Au moment où les affiches les plus diverses annoncent partout la fête cantonale des sous-officiers, nous croyons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails et en leur racontant les prouesses futures de nos sous-officiers dans les journées des 21, 22, 23 et 24 juillet.

La société se réunit pour la première fois à Lausanne. La Société fédérale, forte de 1400 membres, compte à peu près la moitié de Vaudois dans son sein ; son but est de perfectionner, en dehors du service de la patrie, l'instruction militaire de ses membres. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont un véritable encouragement pour elle, et nous sommes enchantés de faire, à Lausanne, sa connaissance plus intime.

La fête promet d'être charmante, une des plus jolies et des plus variées que nous ayons eues depuis longtemps dans notre ville. Le programme, bien étudié, nous fait espérer quelques journées instructives et très amusantes en même temps. Il y aura tir pendant quatre jours, concours d'équitation, courses de chevaux, concours d'escrime, de pointage et de harnachement. En outre, plusieurs importantes questions militaires ont été mises au concours ; 15 mémoires sont parvenus, et le jury, qui les a déjà examinés, a jugé sur leurs mérites respectifs.

Ces quatre journées seront des plus remplies. Le vendredi est consacré entièrement au tir. Le samedi matin, la diane et le canon nous apprendront que la fête commence. Quelques bons bourgeois ouvriront l'œil en maugréant, mais le refermeront probablement de suite : le Lausannois aime tant à dormir.

Le cortège se formera et arrivera à Beaulieu, paré et organisé pour la circonstance. Disons quelques mots de l'arrangement général de la place.

Dans l'angle nord-est, une élégante cantine à l'architecture militaire, avec créneaux et machicoulis, œuvre de M. le capitaine Cugnet, pourra contenir 1200 couverts ; le tout bien décoré d'armes et de verdure. La tribune est prête pour les orateurs qui viendront nous réjouir, les uns par de patriotiques paroles, d'autres par quelques bonnes chansons militaires.

En face, la salle de bal, en verdure, où nos élégants troupiers feront valser à qui mieux mieux leurs belles demoiselles.

A droite, et occupant le reste de la place, se trouve le champ de courses, dont la piste est séparée des

spectateurs par des barrières en planches. Le milieu de l'enceinte est réservé aux voitures et au public ; la partie basse, aux actionnaires (pauvres actionnaires ! au moins là vous ne serez pas comme l'éléphant, trompé avec défenses d'ivoire) ; et la partie supérieure, formant un gradin naturel avec élégant tapis vert, sera pour ceux qui paieront 2 francs. De là le coup d'œil sera réellement beau. On verra le champ de courses dans son ensemble ; on pourra suivre toutes les péripéties de la lutte et tous les épisodes plus ou moins drôles qui ne manqueront pas de se produire. On verra à ses pieds toute la place avec son nombreux public, les voitures, les baraques, et, au loin, le magnifique panorama du Léman et des Alpes. — Le spectacle sera curieux, et c'est la première fois, croyons-nous, que Lausanne se lance dans ce genre de sport ; il y a bien eu, dans le temps, une espèce d'hippodrome sur Monthenon et quelques courses à âne, ou en sac, mais jamais de courses sérieuses.

Le programme nous promet, pour samedi après midi, des concours variés : escrime à la baïonnette et au sabre de cavalerie, concours de pointage et de harnachement, toutes choses nouvelles pour la grande majorité des gens. Le soir, concert à la cantine.

Dimanche matin, équitation, concours spéciaux et assemblée générale ; l'après-midi, courses de chevaux avec distribution des prix ; le soir, grand cortège en ville et, plus tard, bal.

Le lundi, distribution des prix pour les autres concours et le tir ; banquet et clôture de la fête.

Puisse le soleil ne pas nous bouder, comme il le fait depuis quelque temps, et la fête réussira en tous points ; tout est bientôt prêt. F. C.

Le régiment d'Ernst.

Un de nos abonnés, M. E. Favre, à Nyon, a eu l'obligeance de nous communiquer une lettre de « l'Avoyer, Petit et Grand Conseil, de la Ville et République de Berne, » datée du 20 mars 1792, par laquelle Leurs Excellences informaient leurs baillys de la décision qu'elles venaient de prendre au sujet des actes outrageants dont le régiment d'Ernst, au service de Louis XVI, avait été victime de la part de révolutionnaires français, qui, ne pouvant le corrompre, s'en rendirent maîtres par la trahison, le 26 février 1792.

Les événements dont ce document fait mention étant intimement liés au grand bouleversement social qui se préparait en France, et dont la prise de